

DETERMINATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DES
SOURCES DE LA TUÈRE - COMMUNE DE TROUHAULT (21).

Les sources de la Tuère ont fait l'objet d'un rapport d'études hydrogéologique par Monsieur P. RAT en date du 1er février 1950 dans lequel ont été déterminées les conditions de captage.

Rappelons simplement que les sources captées se situent à la limite supérieure des terrains imperméables du Lias. C'est à la faveur de cet écran que ressortent les eaux météoriques infiltrées dans les formations calcaires susjacentes. Celles-ci forment deux ensembles, d'une part les calcaires bathoniens couronnant le Mont Tasselot, d'autre part les calcaires à entroques constituant le rebord du plateau au dessus des sources, séparés par quelques mètres de terrains marneux. La majeure partie des eaux provient d'infiltrations dans les calcaires à entroques tant du fait des précipitations que du ruissellement sur les marnes à partir des suintements situés à la base des calcaires bathoniens. Le filtrage de ces eaux est donc médiocre.

Comme il est de règle en pays calcaire, le bassin d'alimentation a des limites incertaines et il doit être tenu compte de toutes les causes de contamination existant dans un rayon étendu en amont de la source.

J'ai pu constater lors de mon passage le 23 Août que le rebord du plateau, au dessus des sources, est découpé par de larges diaclases ce qui donne un aperçu de l'état de fissuration du calcaire à entroques. D'autre part j'ai constaté l'existence d'un dépôt d'ordures, fonctionnel à la date de mon passage, qui bien que situé dans les calcaires bathoniens en amont des sources constitue une menace indirecte pour celles-ci.

Il ressort de ces considérations que les périmètres de protection peuvent être définis comme suit :

- Périmètre de protection immédiate

Comme l'avait proposé Monsieur RAT dans son rapport, le périmètre de protection immédiate s'appuie sur le rebord de la falaise et s'étend 5m en aval et 10m de chaque côté des ouvrages. Je rappelle que ce périmètre doit être clos et interdit à toute circulation en dehors des besoins du service.

- Périmètre de protection rapprochée

Il affectera une forme quadrangulaire s'étendant d'Ouest en Est du point coté 567 au point 574m, comme l'indique l'extrait de carte ci-joint.

A l'intérieur de ces périmètres de protection rapprochés, seront interdits tous dépôts ou activités visés par le décret 67 1033 du 15 décembre 1967 et en particulier :

- le dépôt d'ordures ménagères : immondices et détritiques divers, et de tout produit susceptible de nuire à la qualité des eaux,
- l'épandage d'eaux usées et de toute substance susceptibles de nuire à la qualité des eaux, en particuliers d'engrais non fermentés d'origine animale (purin, lisier),
- l'implantation de carrières, bâtiments etc...

- Périmètre de protection éloignée

Dordé au Sud par le périmètre précédant le périmètre de protection éloignée sera limité au Nord par une ligne passant par les points cotés 590 et 595 aboutissant au carrefour de la D 10g et du chemin menant au réservoir.

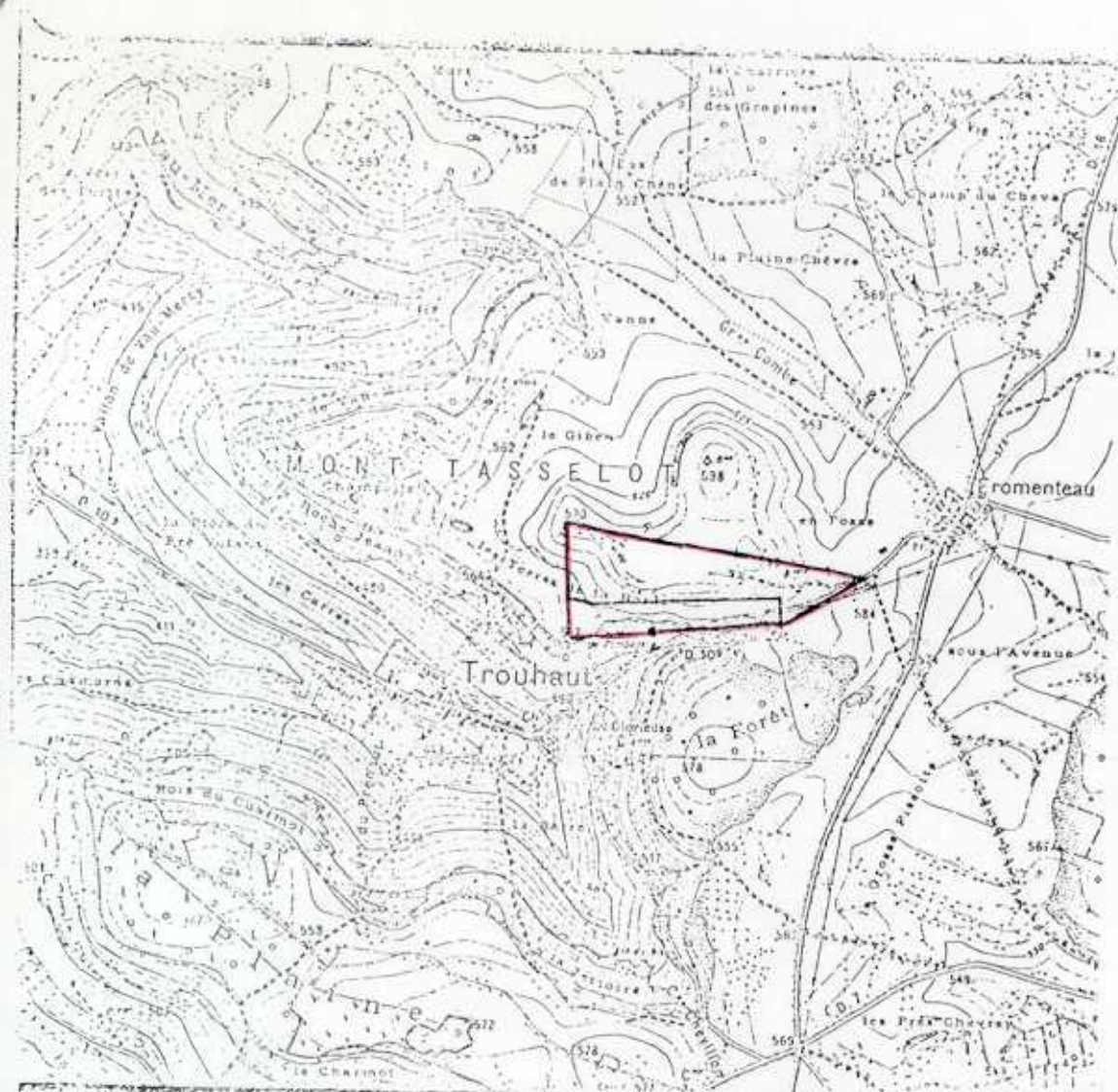
A l'intérieur de ce périmètre, les activités, installations et dépôts visés par le décret 67-1033 seront soumis à autorisation du Conseil départemental d'hygiène.

Etant considérée la fissuration importante des calcaires à travers lesquels percolent les eaux, il me paraît nécessaire de stériliser les eaux avant leur distribution.

A DIJON, le 6 Septembre 1971.

J. F. DELANCE

Assistant.



1/25000

Perimètre de protection rapprochée —
 — éloignée —



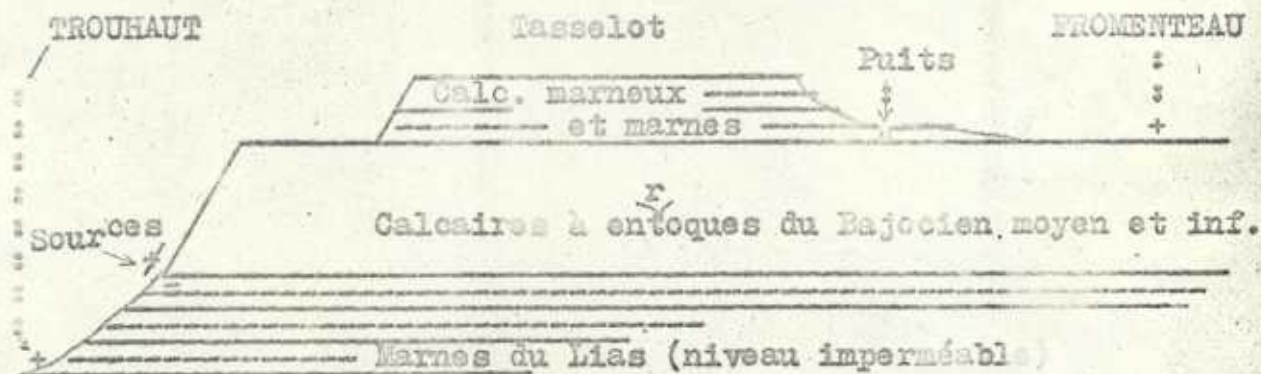
RAPPORT D'EXPERTISE HYDROGEOLOGIQUE

sur le projet d'adduction d'eau de la commune
de TROUHAUT
- Côte d'Or -

Je soussigné; Pierre RAT, Chargé de cours à la Faculté des Sciences de Dijon, Collaborateur au Service de la Carte géologique de la France, me suis rendu à TROUHAUT (Côte d'Or), le 16 décembre 1949, pour étudier du point de vue hydrogéologique le projet d'alimentation en eau potable du hameau de FROMENTEAU.

SITUATION GEOLOGIQUE.

La coupe ci-dessous donne la succession des terrains formant le sous-sol de la commune de Trouhaut et la situation, par rapport à ces terrains, des deux niveaux aquifères qui y existent.



Un niveau aquifère supérieur est situé sur les marnes du Bajocien supérieur (marnes à *Ostrea acuminata*), à la base du Tasselot, où il se traduit par toute une série de suintements. Il est alimenté uniquement par la pluie et la neige qui tombent sur le Tasselot; un périmètre d'alimentation de si faible étendue donne une nappe qui manque de réserves.

Le second niveau aquifère recueille les eaux qui sont infiltrées dans les calcaires compacts mais fissurés du Bajocien moyen et inférieur et que les marnes du Lias, parfaitement imperméables ont retenues. Son bassin d'alimentation est nettement plus vaste que celui des marnes à *O. acuminata* et permet des sources à fort débit.

POINTS D'EAU ETUDIES.

1°) Puits d'alimentation de Fromenteau: Le hameau de Fromenteau est actuellement alimenté en eau par un puits de faible profondeur (2,50m.) situé au pied Est du Tasselot et recueillant une petite partie des eaux de la nappe du Bajocien supérieur.

On ne peut espérer améliorer le débit par un approfondissement du puits car on dépasserait la couche imperméable dont l'épaisseur est faible et l'on pénétrerait dans les calcaires sous-jacents où les eaux iraient se perdre.

Etant donnée la faible capacité de la nappe d'autres puits du même type ne pourraient pas offrir un débit intéressant.

2°) Sources dites de la Tuère: Elles sortent de conduits qu'elles se sont ménagés dans les calcaires à entroques, à la base de la falaise qui surplombe les marnes du Lias. Certains de ces conduits traversent d'énormes blocs calcaires légèrement détachés de la falaise qu'ils masquent. L'une des émergences a été captée en 1936 ; les autres se présentent dans des conditions analogues et il n'y aurait aucune difficulté pour utiliser la plus importante d'entre elles.

3°) Source appartenant à Mme Fauconnet: Contrairement aux précédentes et bien qu'elle soit alimentée par le même niveau aquifère, cette source ne vient à la surface qu'après un long trajet dans les éboulis qui recouvrent les pentes du Lias. Elle débouche près du chemin descendant de Fromenteau sur Trouhaut. Son débit pourrait mériter l'attention, mais il faudrait remonter assez haut dans les éboulis pour se rapprocher de son point d'origine; ce travail serait facilité dans le cas où la l'émergence actuelle correspondrait à l'extrémité d'un ancien drainage, ce qui n'est pas impossible.

CONCLUSIONS.

Sous réserve d'une analyse bactériologique satisfaisante on peut donc donner un avis favorable au captage des sources de la Tuère; les causes éventuelles de contamination que l'on peut relever sur le plateau calcaire fissuré paraissent, en raison de l'inclinaison légère de ce plateau, être sans action sur les eaux qui alimentent les sources étudiées.

La protection immédiate sera réalisée d'elle-même par l'abrupt de la falaise qui empêche toute circulation au-dessus des émergences.

A Dijon, le 1er février 1950

P. RAT

Collaborateur au Service de la
Carte géologique de la France.